

Assemblée de Dieu de Nice

SIRET : 78261355800017 APE : 9491Z RNA W062001454

Siège Social : 8 Bd de Cimiez 06000 NICE

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025*

Activité principale de l'association :

Association Cultuelle loi 1905

Nice le 03 juillet 2026

Frédéric Lenormand
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Lenormand', written over a horizontal line.

Gilles Couturier
Trésorier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Couturier', written over a horizontal line.

ASSEMBLEE DE DIEU

8 BOULEVARD DE CIMIEZ

06000 NICE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Détail bilan</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 12
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	13 et 14

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 000	285	715		715	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 762 000	735 322	3 026 678	118 503	2 908 175	NS
	Installations techniques Matériel et outillage	314 479	162 839	151 640	156 556	4 916	3.14
	Immobilisations corporelles en cours	45 388		45 388	7 870	37 518	476.69
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
Total I		4 122 867	898 446	3 224 421	282 929	2 941 492	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 710		1 710	7 513	5 803	77.24
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	340 589		340 589	122 193	218 397	178.73
	Charges constatées d'avance (2)						
Total II		342 299		342 299	129 706	212 593	163.90
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 465 167	898 446	3 566 720	412 635	3 154 085	764.38

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	315 590		315 590			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation	2 940 613				2 940 613	
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	5 000		5 000			
	Autres						
	Report à nouveau	77 039		41 443		35 596	85.89
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	207 735		35 596		172 139	483.60
	Situation nette (sous total)	3 545 976		397 629		3 148 348	791.78
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
PROVISIONS	Total I	3 545 976		397 629		3 148 348	791.78
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTES (1)	Total III						
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	19 344		14 256		5 088	35.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 400		750		650	86.67
DETTES (1)	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	20 744		15 006		5 738	38.23
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)							
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 566 720		412 635		3 154 085	764.38

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
DONS MANUELS	406	750	347	923	58 827	16.91
75411000 OFFRANCES CIMIEZ CHEQUES	48	114	34	020	14 094	41.43
75411200 OFFRANDES CIMIEZ ESPECES	24	370	21	730	2 640	12.15
75411210 OFFRANDES CIMIEZ VIREMENTS	93	712	96	105	2 394	2.49
75411300 OFFRANDES BOYLESVE CHEQUES	42	358	32	495	9 863	30.35
75411400 OFFRANDES BOYLESVE ESPECES	51	425	47	075	4 350	9.24
75411410 OFFRANDES BOYLESVE VIREMENTS	6	725			6 725	
75411500 OFFRANCES L'ARIANE CHEQUES	38	391	39	579	1 188	3.00
75411600 OFFRANDES L'ARIANE ESPECES	9	560	7	585	1 975	26.04
75411610 OFFRANDES L'ARIANE VIREMENT	33	800	36	314	2 514	6.92
75411615 VIREMENTS ETRANGERS	7	000			7 000	
75411700 OFFRANDES NICE OUEST CHEQUES	13	838	14	243	405	2.84
75411800 OFFRANDES NICE OUEST ESPECES	10	845	3	210	7 635	237.85
75411810 OFFRANDES NICE OUEST VIREMENT	8	382	5	773	2 609	45.19
75411900 OFFRANDES PASTEUR CHEQUES				60	60	100.00
75412000 OFFRANDES PASTEUR ESPECES	12	347	8	160	4 187	51.31
75412100 OFFRANDES LEVENS	2	100			2 100	
75412200 OFFRANDES BEAULIEU	2	868			2 868	
75413000 DONS DIVERS NATURE CIMIEZ	915		848		67	7.90
75414000 DONS DIVERS NATURE ARIANE			726		726	100.00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	6	300	8	863	2 563	28.92
79100000 REPRISE AVANTAGES NAT			7	193	7 193	100.00
79120000 TRANSFERT DE CHARGES			1	670	1 670	100.00
79125000 DIGNES PARTIC FRAIS H S	6	300			6 300	
AUTRES PRODUITS	4		6		1	26.06
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	4		6		1	26.06
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	413	054	356	791	56 263	15.77
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	185	204	164	260	20 944	12.75
60610000 EDF CIMIEZ 2020002862056	1	769	2	066	297	14.37
60610500 EDF CIMIEZ 2020002862057	1	019	1	008	11	1.11
60610600 EDF CIMIEZ 2020002862059	3	305	4	277	972	22.73
60613000 EDF ARIANE2020002862053	3	960	3	376	584	17.30
60614000 EDF NICE OUEST 2020002862058	1	215	1	268	53	4.19
60615000 EDF PASTEUR 2020002862054	1	029	1	388	359	25.89
60618000 EDF BOYLESVE 2020002862055	3	700	4	786	1 087	22.70
60618100 GAZ BOYLEVE ENGIE	1	935	1	855	80	4.33
60618200 GAZ CIMIEZ ENGIE	5	366	3	258	2 108	64.71
60621000 EAUX CIMIEZ		946	1	431	485	33.89
60622000 EAUX ARIANE		376		318	58	18.26
60623000 EAUX BOYLESVE	1	001		454	547	120.39
60630000 PETITS EQUIPEMENTS CIMIEZ	5	862	5	270	592	11.24
60631000 PETITS EQUIPEMENTS BOYLESVE	5	576	1	925	3 651	189.67
60631110 PETITS EQUIPEMENTS ARIANE	5	302	3	649	1 654	45.32
60631113 PETITS EQUIPEMENTS NICE OUEST		866			866	
60635000 AMAZON PRIME		76			76	
60640000 FOURNITURES ADMINIST CIMIEZ	152		196		43	22.07
60640100 FOURNITURES ADMINIST BOYESVE	407		378		29	7.71
60640200 FOURNITURES ADMINIST L'ARIANE			53		53	100.00
60650100 ACHATS EVANGELISATION L'ARIANE	19		132		113	85.45
60650300 ACHATS EVANGELISATION CIMIEZ	1	574	2	149	575	26.74
60660000 ACHATS EVANGELISATION BOYLESVE	2	191	1	438	753	52.36

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
61110000 PRESTA HI DIAG APPART JOMIN			270		270	100.00
61120000 PRESTATIONS OVH CLOUD BOYLESVE			132		132	100.00
61350000 RENAULT CAPTURE GM-537-FD CIM		713			713	
61350200 RENAULT CAPTURE FM 596 NQ CIM	2	442	3	663	1 221	33.33
61350300 RENAULT CLIO GF-910-YH ARIANE	3	799	4	116	317	7.69
61352000 RENAULT SCENIC FT-340-ZE CIM	4	243			4 243	
61355100 RENAULT SCENIC FX-991-YJ CIM	2	184	5	021	2 837	56.49
61355300 GOOGLE DRIVE		20	42		22	52.37
61362000 SANTOS GARAGE LENORMAND		900	900			
61364000 LOCATION ST MICHEL'S CHURCH	2	508			2 508	
61365000 LOCATION LOGICIEL CEGID	2	308	2	239	69	3.09
61365100 PB RETRO LOC PHOTOCOPIEUSE	2	817	2	489	328	13.19
61365200 HEBERGEMENT ZOOM CIMIEZ		66	393		327	83.22
61365210 HEBERGEMENT ZOOM ARIANE		366			366	
61365300 LOCATION LOGICIEL MICRO 365 F		129	99		30	30.30
61365400 LOCATION EN LIGNE ILOVE PDF		84	92		8	8.69
61365600 LOCATION VEHICULE MISSION			254		254	100.00
61365700 LOCATION GARAGE MABBOUX		714	554		160	28.88
61365800 LOCATION VEHICULE BOYLESVE			321		321	100.00
61410000 CHARGES LOCATIVES CIMIEZ SOGIM	15	562	19	127	3 565	18.64
61430000 CHARGES LOCAT N O SITA/FR OR	4	172	5	655	1 483	26.22
61440000 CHARGES LOC. PASTEUR BRUSTEL	3	173	1	798	1 375	76.48
61450000 TABONI CHARGES APPARTEMENT	1	736	688		1 048	152.32
61550000 ENTRETIEN MOBILIER CIMIEZ		466			466	
61550400 ENTRETIEN MOBILIER BOYLEVE		151	147		4	3.00
61551200 ENTRETIEN IMMO CIMIEZ	2	644	3	137	493	15.72
61551300 ENTRETIEN IMMO NICE OUEST	1	200			1 200	
61552100 ENTRET MAT DE TRANSP CIMIEZ	2	989	499		2 489	498.45
61552200 ENTRET MAT DE TRANSP BOYLEVE	1	325	1	277	48	3.75
61552300 ENTRE MAT TRANSP ARIANE			1	102	1 102	100.00
61552400 REPAR MAT TRANSP EGL PASTEUR		449	234		215	92.02
61560000 MAINTENANCE INCENDIE CIMIEZ		770	808		37	4.61
61560100 MAINTENANCE INCENDIE NICE OUES		65	142		77	54.45
61560200 MAINTENANCE INCENDIE L' ARIANE		199	238		38	16.16
61560300 MAINTENANCE INCENDIE BOYLEVE		270	254		16	6.13
61560350 MAINTENANCE INCENDIE PASTEUR		50			50	
61600000 ASSUR IMMO TOUT BATIMENTSMACL			6	234	6 234	100.00
61610000 ASSUR BATIMENTS/RESP CIVIL DIV	4	868			4 868	
61630000 IDENTICAR/ROOLE		511	623		113	18.06
61648000 ASSUR FLOT VEHIC AXA 08/23	5	783	5	494	289	5.26
61649000 ASSURANCES MACIF APPART		333			333	
61811000 DOCUMENTS GENERALES CIMIEZ		468	297		171	57.75
61820000 DOCUMENTS GENERALES BOYLESVE		173	95		78	82.28
61850000 FRAIS CONVENT/PASTOR/CONFERE	6	447	4	148	2 299	55.43
62260000 C.FELEZ ACPTE HONO	6	150	7	100	950	13.38
62280000 HONORAIRES SECCA	1	355	1	104	251	22.73
62290000 OFFICE NOTARIAL SEROR - HUREZ	1	913	2	600	687	26.41
62290100 KALIACT HUISSIERS BOYLESVE			429		429	100.00
62290300 HONO EXPERT BAT CIMIEZ	3	456			3 456	
62290400 HONO EXPERT BAT BOYLESVE	1	512			1 512	
62290500 HONO EXTERT BAT ARIANE	1	512			1 512	
62290600 HONO EXPERT BAT NICE OUEST	1	512			1 512	
62290700 HONO EXPERT BAT PASTEUR	1	512			1 512	
62296000 HONO MAITRE OEUVRE VIGUIER BO			4	830	4 830	100.00
62298000 HONORAIRES ESCOFFIER CIMIEZ			470		470	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
62340000 CADEAUX PRESTATATAIRE ARIANE		40			40	
62350000 CADEAUX EVENEM MARIAGE/NAISSAN		99	127		27	21.59
62350100 CADEAUX EVENEM BAPTEME ARIANE		238	102		136	134.44
62350200 CADEAUX/EVENEMENTS BOYLESVE		207			207	
62370000 PUBLICATIONS ARIANE		401	274		127	46.39
62370100 PUBLICATIONS BOYLESVE			217		217	100.00
62390000 DONS EGLISE DU LUC			800		800	100.00
62390400 DONS MI SUD	3	600	900		2 700	300.00
62390500 DON DIVERS BOYLESVE		500			500	
62501000 AUTOROUTE LENORMAND	1	070	1 550		480	30.98
62505000 AUTOROUTE DOMON JEROME		239			239	
62505100 AUTOROUTE HOARAU SAMUEL		136	475		340	71.43
62505200 AUTOROUTE CAMARA LAURY	1	429	1 517		87	5.76
62506000 AUTOROUTE MABBOUX SAMUEL	1	113	980		133	13.58
62507000 PARKING PUBLIC LENORMAND		41	105		63	60.67
62507500 PARKING PUBLIC BOYLESVE			21		21	100.00
62509000 PARKING PUBLIC MABBOUX		5			5	
62510000 PARKING PUBLIC CAMARA		25			25	
62510600 CARBURANT LENORMAND	2	365	2 792		427	15.30
62511000 CARBURANT EGLISE PASTEUR		500	450		50	11.11
62515100 CARBURANT CAMARA LAURY	1	514	2 652		1 138	42.90
62515300 CARBURANT HOARAU SAMUEL		878	1 161		282	24.33
62515500 CARBURANT MABBOUX SAMUEL	1	684	1 185		499	42.10
62515600 CARBURANT DOMON JEROME		665			665	
62570000 FRAIS REPAS RECEP CIMIEZ	6	055	5 201		854	16.42
62571000 FRAIS REPAS RECEP BOYLESVE	2	873	1 079		1 794	166.25
62572000 FRAIS REPAS RECEP ARIANE		506	864		358	41.40
62573000 FRAIS REPAS RECEP NICE OUEST			469		469	100.00
62582000 FRAIS DEPLACEMENT LENORMAND		14	25		12	46.25
62590000 FRAIS DEPLACEMENT DIVERS BOYL	1	159	434		725	167.00
62594000 FRAIS DEPLA MISSIONS CIMIEZ	1	341	3 315		1 974	59.55
62595000 FRAIS RECEP VISIT MISSIO CIMIE		981	1 782		801	44.93
62595100 FRAIS RECEP VISIT MISSIO BOYLE	4	440			4 440	
62595200 FRAIS RECEP MISSION ARIANE		379	520		141	27.19
62595410 DEPLA MISSION CORTES LAURENT		343			343	
62595500 FRAIS DEPLAC MISSION ARIANE		35			35	
62630200 FRAIS POSTAUX DIVERS CIMIEZ		17	14		2	17.55
62635000 TELEPHONE CIMIEZ		790	727		63	8.65
62635100 TELEPHONE BOYLESVE		545	480		65	13.48
62635200 TELEPHONE L'ARIANE		609	480		129	26.88
62636000 TELEPHONE LENORMAND		360	360			
62700000 FRAIS BANCAIRES CAISSE EPARGNE		301	115		186	162.30
62710000 BOUQUET LIBERTE ASSOCIATION		119	132		13	9.72
62715000 FRAIS BANCAIRE LCL AUTRES		234			234	
62720000 FRAIS BANCAIRE LCL BOYLESVE		621	612		9	1.53
62810000 COTISATIONS DIVERSES	3	135	2 559		576	22.51
AIDES FINANCIERES		550			550	
65700000 VALEUR COMPT IMMO CEDEES		550			550	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		8 044	7 729		315	4.08
63300000 FORMATION PAST STAG BOYLESVE		408			408	
63310000 FORMATION MAZZA SAMUEL		635			635	
63514500 TAXE FONC 46 55 630 952 399	5	391	5 386		5	0.09
63514600 TAXE FONCIERE APPARTEMENT LEG	1	610			1 610	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
63516000 TAXE HABITATION VERRAZUR			1 711		1 711	100.00
63540000 DROIT DE DOUANES			182		182	100.00
63544500 AMENDES			450		450	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	165 310		148 244		17 066	11.51
64100000 SALAIRES BRUTS	174 632		141 052		33 581	23.81
64140000 AVANTAGES NATURE	9 322		7 193		16 514	229.60
CHARGES SOCIALES	59 810		42 996		16 814	39.10
64510000 COTISATION URSSAF ASSEDIC	29 616		20 586		9 030	43.86
64520100 AG2R LA MONDIALE PREVOYANCE	895		419		476	113.58
64530000 UGRR RETRAITE SALARIE	9 329		6 301		3 027	48.04
64551000 MUTUELLE REPAM	19 971		15 690		4 281	27.28
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	56 703		26 880		29 823	110.95
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	56 703		26 880		29 823	110.95
AUTRES CHARGES	9		4		4	94.18
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	9		4		4	94.18
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	475 630		390 114		85 516	21.92
RESULTAT D'EXPLOITATION	62 576		33 323		29 253	87.79
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 681		206		2 475	NS
76800000 PRODUIT SUR LIVRET ET CAT	2 681		206		2 475	NS
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 681		206		2 475	NS
RESULTAT FINANCIER	2 681		206		2 475	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	59 895		33 117		26 778	80.86
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	267 630		84 772		182 858	215.71
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	267 630		84 772		182 858	215.71
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	267 630		84 772		182 858	215.71
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			16 059		16 059	100.00
68700000 DOT.AMORT.IMMO.EXCEPTION			16 059		16 059	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			16 059		16 059	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	267 630		68 713		198 917	289.49
TOTAL DES PRODUITS	683 364		441 769		241 596	54.69
TOTAL DES CHARGES	475 630		406 173		69 457	17.10
EXCEDENT OU DEFICIT	207 735		35 596		172 139	483.60

ASSEMBLEE DE DIEU DE NICE

8 BOULEVARD DE CIMIEZ

06000 NICE

ANNEXES
EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Valeurs mobilières	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Présentation de l'association et faits caractéristiques de l'exercice

Déclarée en Préfecture en tant qu'entité juridique unique, l'Association des Assemblées de Dieu (ADD) de Nice est structurée autour d'un siège social et de quatre lieux de culte (églises).

L'activité et la vie de l'association restent dynamiques, comme en témoignent les indicateurs

suivants :

La communauté locale connaît une progression régulière de ses effectifs, rassemblant désormais environ 500 fidèles chaque dimanche pour le culte. Bien que l'affluence aux réunions de semaine soit plus fluctuante, le volume d'activité globale reste particulièrement intense avec près de 800 rassemblements organisés par an. Ce dynamisme est aussi porté par des rendez-vous hebdomadaires réguliers sur les communes de Levens 06 et de Beaulieu 06. Une implantation plus régulière est envisagée sur la commune de Sospel 06.

En conclusion, ces indicateurs témoignent de la vitalité et de l'ancrage solide de la communauté sur son territoire. La forte affluence dominicale, combinée à un maillage local actif (notamment à Levens et Beaulieu) et à un rythme soutenu d'événements annuels, démontre une dynamique d'engagement continue et réussie.

Nombre de batêmes enregistrés au cours de l'année 2025 : 35

Ressources humaines : L'équipe de l'ADD de Nice s'appuie sur 7 salariés, comprenant 5 pasteurs (ministres du culte) à temps plein, ainsi qu'un chargé de mission et un agent administratif, tous deux à temps partiel.

2. Événements significatifs de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par deux événements majeurs ayant un impact structurel et financier important :

Restructuration bilancielle : La structure du bilan comptable a connu une mutation profonde, consécutive à la mise en œuvre d'une opération de réévaluation libre des actifs immobiliers de l'association.

Cession d'actif : Le 13 mai 2025, l'association a finalisé la vente de l'appartement issu du legs Jomin pour un montant net de 272 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Art. 121-5. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence des méthodes comptables et de la structure du bilan et du compte de résultat malgré le nouveau règlement comptable applicable depuis le 01.01.2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode des coûts historiques est La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable depuis le 01.01.2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATIONS ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'ETABLISSEMENT DE
L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRESENTATION ET FINALITE DE L'ANNEXE : documentation

EXERCICE 2024 : application de règlement ANC 2018-06.

Les associations soumises à l'obligation d'établissement de comptes annuels doivent présenter une ANNEXE, document OBLIGATOIRE faisant partie intégrante des comptes annuels.

2 des 3 seuils pour système abrégé selon Code de Commerce applicable aux associations

1) total de bilan < 350 000€

2) montant net du C.A. < 238 000€ (prestations de services).

3) nombre moyen de salariées au cours de l'exercice < à 10.

ADD ne peut donc pas présenter une Annexe abrégée (1 seul critère).

L'ANNEXE comporte toutes les informations d'importance significative destinée à compléter et commenter celles données par le Bilan (B) et le Compte de Résultat (R) l'annexe ne doit pas se substituer à une inscription dans le B ou le R mais la compléter.

Le règlement ANC 2018-06 (art 431-1) complète les dispositions du PCG et son application peut conduire à des CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES rendant nécessaire une information spécifique dans l'annexe.

CONTENU INFORMATIONS PRESCRITES PAR LE PCG

Informations obligatoires (que si ont une importance significative selon PCG Art 831-1)

- Montant des engagements donnés et reçus (pensions et indemnités) - Celles permettant une image fidèle. - Dérogation à l'application d'une prescription comptable improprie à donner une image

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

fidèle avec son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat. - Description et justification des modifications intervenues en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation. - Motifs de la reprise exceptionnelle des amortissements, - Postes de B concernés également par un élément par un élément d'Actif ou de Passif imputé à un autre poste. - Eléments constitutifs des frais d'établissement, des frais de développement immobilisés. - Explications sur les produits et charges imputables à un autre exercice. - Justification et montant des intérêts des emprunts pour financer une immobilisation. - Informations complémentaires concernant les opérations de crédit-bail. durée, échéances.)

Informations dites " d'importance significative " :

1 Annexe de base et annexe simplifiée. -

Modes et méthodes d'évaluation des divers postes du B et R - Méthodes utilisées pour le calcul des Amortissements, des dépréciations (montant, et des provisions - Circonstances qui empêchent la comparabilité de certains postes de B et du R et éventuellement moyens qui permettent d'en assurer la comparaison. - Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé. - Créances et dettes classées selon la durée (< 1an, >1an et < à 5ans, >5ans) - Dettes garanties par des sûretés réelles - Engagements financiers classées par catégories.

2 Annexe de Base uniquement.

- Montant des rémunérations aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions. - Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou raisons de ne pas le divulguer. - Ventilation de l'effectif. - Indication sommaire de l'incidence des amortissements, dépréciations ou provisions sur le résultat (retraitement chez ADD). - Détail du poste frais d'établissement. - Montant des honoraires du C.A.C. en séparant ceux du contrôle annuel des comptes et les autres.

3 Compléments prescrits par le règlement ANC 2018-06

a) Informations générales, avant les principes et méthodes comptables, UNE DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, UNE DESCRIPTION DES ACTIVITES ou MISSIONS REALISEES, UNE DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE (2018_06 art 431-2)

b) Informations spécifiques comptables et information significative sur la situation patrimoniale et financière et sur le résultat.

c) Information sur les rémunérations et avantages en nature sur les trois plus hauts dirigeants les mieux rémunérés (CGI art.261, 7-1°-d).

d) Analyse du résultat avec éventuellement résultat définitivement acquis sous gestion libre et d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financiers.

e) Être fondée à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.

f) Comparatifs avec N-1

g) Arrondir les montants à la centaine d'euros

Il n'existe pas d'Annexe type, il est donc recommandé de classer les informations dans l'ordre du Bilan puis du Résultat.

Observation

Le mention NEANT indique que la rubrique est vide et qu'elle n'a pas été oubliée

SUBVENTIONS, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES

ADD ne bénéficie d'aucune subvention publique.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FONDS DEDIES :

FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS :

L'annexe comporte une information concernant le compte de passif fonds reportés liés au legs ou donations (art 431-7 du 2018-06).

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCE-VIE :

Cette rubrique du compte de Résultat est à présenter sous forme de tableau (2018-06 art 431)

solde à l'ouverture de l'exercice : néant

variation de l'exercice (en + et en € : 267 630€

solde à la clôture de l'exercice : 267 630€

ANALYSE DES RESSOURCES ; néant

Ventilation par catégories d'activités ou par Église (extrait du C.A. du 11 avril 2026)

MATIONS SUR LES OPERATIONS AVEC DES TIERS :

- Dons à d'autres Eglises pour 4 100 € (quatre mille cent Euros) - Transactions à des conditions normales avec Point Bible pour un montant de : 3655€ (trois mille six cent cinquante-cinq euros) composés d'achats de livres, pour l'évangélisation, la documentation des pasteurs, les relations publiques, et de gobelets pour la sainte scène et divers.

GARANTIES DES DETTES : - Cautions personnelles des dirigeants reçues par ADD : néant - Garanties accordées par ADD : néant

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS :

ADD ne verse aucune rémunération à ses dirigeants mais assure les frais de fonctionnement de son Président pour ses fonctions soit 5447 Euros (cinq mille quatre cent quarante-sept euros) (frais de congrès, de déplacement, téléphone véhicule) et comptabilise des avantages en nature logement pour un montant de 2833 (deux mille huit cent trente-trois) euros

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES : néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 000
Constructions sur sol propre	821 387		2 940 613
Installations générales agencements aménagements divers	5 416		
Matériel de transport	10 950		702
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 094		17 662
Emballages récupérables et divers	236 314		1 250
Immobilisations corporelles en cours	7 870		37 518
TOTAL	1 127 031		2 997 745
TOTAL GENERAL	1 127 031		2 998 745

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 000	1 000
Constructions sur sol propre			3 762 000	3 762 000
Installations générales agencements aménagements divers		1 809	3 607	3 607
Matériel de transport			11 652	11 652
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 100	61 656	61 656
Emballages récupérables et divers			237 564	237 564
Immobilisations corporelles en cours			45 388	45 388
TOTAL		2 909	4 121 867	4 121 867
TOTAL GENERAL		2 909	4 122 867	4 122 867

Aucune de ces immobilisations n’est inaliénable et aucune donation temporaire d'usufruit n'a été comptabilisée y compris avant le 01/01/2025. Pas d’amortissement par élément dissociable des constructions.

L'élément majeur est l'apparition d'un écart de réévaluation de 2.940.613 € au poste Ecarts de réévaluation libre. Cette opération comptable permet de refléter la valeur réelle actuelle du patrimoine immobilier de l'association plutôt que sa valeur d'acquisition historique, qui était de de 821 384€ année N-1.

Fonds propres : Grâce à la réévaluation et à l'excédent de l'année, les fonds propres s'élèvent à 3.545. 976.Les dotations de l’exercice s’élèvent en fin d’exercice à 898 446€ (cf tableau ci-après variation des fonds propres)

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		285		285
Constructions sur sol propre	702 884	32 438		735 322
Installations générales agencements aménagements divers	3 636	889	1 809	2 716
Matériel de transport	10 709	345		11 054
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 994	5 530	550	34 974
Emballages récupérables et divers	96 879	17 216		114 095
TOTAL	844 102	56 418	2 359	898 161
TOTAL GENERAL	844 102	56 703	2 359	898 446

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	285				
Constructions sur sol propre	32 438				
Instal.générales agenc. aménag.divers	889				
Matériel de transport	345				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 530				
Emballages récupérables et divers	17 216				
TOTAL	56 418				
TOTAL GENERAL	56 703				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	315 590				315 590
Ecarts de réévaluation			2 940 613		2 940 613
Réserves	5 000				5 000
Report à nouveau	41 443		71 191	35 596	77 039
Excédent ou déficit de l'exercice	35 596		172 139		207 735
Situation nette	397 629		3 183 943	35 596	3 545 976
TOTAL I	397 629		3 183 943	35 596	3 545 976

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	1 710	1 710	
TOTAL	1 710	1 710	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	7 666	7 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 481	11 481		
Autres impôts taxes et assimilés	197	197		
Autres dettes	1 400	1 400		
TOTAL	20 744	20 744		

ENGAGEMENTS financiers ET SÛRETES REELLES CONSENTIES :

- Qui ne figurent pas au Bilan : néant
- Cautions, avals et garanties données : néant
- Sûretés réelles consenties (hypothèques et nantissements) : néant
- Autres engagements : néant.
- Aucun engagement Crédit- Bail (véhicules en location longue durée)
- Dettes financières diverses : néant
- Dettes sur immobilisations : néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
Les taux d'amortissements retenus sont sans changement

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	33 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 12 ans

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

ESTIMATION DU BENEVOLAT POUR POUR L'EXERCICE 2025

7560 Heures Valorisées en euros à : 134 719€

Valorisation selon standard 1,5 SMIC

Equivalent 4.7

ADD précise qu'elle ne bénéficie pas de mise à disposition gratuite de biens et ne consent pas de mise à disposition gratuite de biens.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6150€ euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières au 24 Décembre 2025

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 24/12/2025	Plus ou moins value latente
CAT	24/06/2025	250 000	250 000	
TOTAL		250 000	250 000	

COMPTE A TERME STANDARD

CREDIT LYONNAIS

Contrat du 24/06/2025 au 24/12/2025

Nouveau Contrat du 20/01/2026 au 20/01/2027

Capital Echéance

250 000,00

Intérêts bruts (2) : 2 506,85

Prélèvements sociaux (3) : 0,00

Prélèvements fiscaux (3) : 0,00

Intérêts nets 2 506,85

Montant net client 252 506,85

ASSEMBLEE DE DIEU DE NICE A.D.D.

ASSOCIATION CULTUELLE : Lois sur les associations culturelles du 09 Décembre 1905

Déclarée à la Préfecture des Alpes Maritimes le 05/12/1938

8, Boulevard de Cimiez 06000 NICE

SIRET 782 613 558 00017 N.A.F. 94.91Z RNA W062001454

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes

du samedi 28 juin 2026 à 10h00

au siège de l'Association

- SOMMAIRE -

I - Rapport du Commissaire aux comptes sur les COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

II - Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

III - Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les CONVENTIONS REGLEMENTEES

IV - Annexes comptables

⇒ Liasse des comptes annuels 2025 et Annexe comptable

I – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels : exercice de 12 mois clos le 31.12.2025

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

a) OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en notre qualité de commissaire aux comptes titulaire en exercice, nous avons effectué dans le respect du règlement ANC 2018-06 et des articles 612-1 à 612-5 du Code de commerce l'audit des comptes annuels de l'entité ASSOCIATION ADD relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31.12.2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport et détaillés comme suit.

- Le contrôle des comptes annuels de votre ASSOCIATION EGLISE ADD DE NICE joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration sur convocation de votre Président Frédéric LENORNAND le 11 AVRIL 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de conflit en UKRAINE , de guerre en IRAN et au LIBAN ainsi que difficultés dans la Bande de GAZZA et la nouvelle politique économique imposée par les Etats-Unis

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION ADD DE NICE à la fin de cet exercice.

b) FONDEMENT DE L'OPINION : Référentiel d'audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

c) INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le CODE DE DÉONTOLOGIE de la profession de Commissaire aux comptes. **INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude chronique liée à des circonstances (insuffisance structurelle des recettes sur les dépenses) susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note figurant dans notre compte-rendu de mission (p2) Cette incertitude s'est malgré tout atténuée au cours de l'exercice écoulé et de plus les recettes exceptionnelles compensent régulièrement cette insuffisance.

d) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point exposé dans la partie « incertitude liée à la continuité d'exploitation » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. En revanche nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion sur ces comptes. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contrôle interne insuffisant ou défaillant ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de « l'entité » à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative. Il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan le 09 juin 2026

Christian FELEZ

Commissaire aux comptes inscrit



*Nous nous sommes assurés de la **continuité de l'exploitation** et n'avons pas constaté **d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice à ce jour du 11 juin 2025** pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels au 31.12.2025, **ces comptes n'étant pas impactés par le contexte international***

e) VERIFICATION du RAPPORT FINANCIER , du RAPPORT MORAL et DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES APPELÉS A STATUER SUR LES COMPTES :

Conformément aux normes professionnelles applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière , patrimoniale et les comptes annuels.

f) RELATIONS AVEC LES ENTITES LIEES : COMPTE MISSION ,

ADD assure la gestion pour compte de l'activité « ACTION MISSIONNAIRE » et à ce titre gère la trésorerie de cette entité qui présente un solde créditeur et établit les reçus-fiscaux. Cette relation aurait dû prendre fin avec l'entrée en vigueur obligatoire du règlement 2018-6 au 01.01.2022.

g) INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser l'activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur convocation de votre Président le 11 AVEIL 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association ADD de NICE pour cet exercice.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Perpignan le 09 juin 2026

Christian FELEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit

Près la Cour d'appel de MONTPELLIER

ASSEMBLEE DE DIEU DE NICE A.D.D.
ASSOCIATION CULTUELLE : Lois du 1^{er} Juillet 1901 et du 09 Décembre 1905

Déclarée à la Préfecture des Alpes Maritimes le 05/12/1938

8, Boulevard de Cimiez 06000 NICE
SIRET 782 613 558 00017 N.A.F. 94.91Z RNA W062001454

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes du samedi 27 juin
2026 au siège de l'Association**

**Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues et/ou
reconduites au cours de l'exercice 2025**

Aux adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre entité, nous vous présentons **notre rapport sur les conventions réglementées** intervenues ou reconduites directement ou par personne interposée entre ADD et l'un de ses dirigeants ou administrateurs, l'un de ses adhérents ou d'autres entités dans lesquelles le dirigeant ou l'un des adhérents concernés exerce une fonction de direction ou d'administration, ou dont il est indéfiniment responsable.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention et/ou d'engagement, mais de communiquer sur la base des informations qui nous ont été données ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient selon les termes du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation s'il y a lieu.

Par ailleurs, il nous appartient le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.612-5 et R.612-6 al.5 du code de commerce relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par votre assemblée.

Nous vous informons dans le respect de ces articles qu'aucune convention nouvelle conclue ou reconduite avec un dirigeant n'a été portée à notre connaissance situation inchangée par rapport aux exercices précédents.

Ainsi nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des dispositions légales et réglementaires relatives à cette mission.

Nous n'avons pas d'observations à formuler concernant cette information.

• **Conventions intervenues et approuvées au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2025.**

1^{ère} convention : Rémunérations brutes versées au Président Lenormand pour ses fonctions de Pasteur: 55 362 salaires bruts dont charges sociales patronales 18 877 € contre .54 048 € en 2024.

Frais généraux liés aux fonctions de Pasteur et de Président (véhicule, déplacements, téléphone, frais de convention pastorale) 8 280 € (y compris véhicule inclus dans avantages en nature) contre 11 839 € en N-1 .

2^{ème} Convention avec POINT BIBLE; facturation à des conditions normales par Point Bible à ADD pour 3 655 € contre 3 936 € en N-1 y compris refacturation du leasing photocopieur qui doit se conclure en 2026..

3^{ème} convention Dons à d'autres Eglises 500€ à l'Eglise de JUDE et 3 600 € à M.I. Sud dont le Président Lenormand est également le Président de ADD ainsi que 2750 de cotisation à l'UNADF

4^{ème} convention : prestation de tenue comptable approuvée par la précédente Assemblée Générale du 02.07.2022 avec M. Gilles Couturier administrateur de votre association pour un coût annuel de 12 470 € dont cotisations sociales patronales 3 064 € contre 10 625 en N-1.

Nous n'avons été informés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application du présent rapport.

A PERPIGNAN, le 09 juin 2026.

Christian FELEZ COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit près la Cour d'appel de MONTPELLIER

